

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 25 mai 2020 à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire.

PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS
1 – LAPÔTRE Daniel (Maire) 2 – BEN MARNI Reynald - arrivée 18h47 3 – BOULAY Christophe 4 – BREFORT Brigitte 5 – DEFELICE Françoise 6 – JUSZCZAK Eric 7 - LAPÔTRE Michel 8 – LEGENDRE Mickaël 9 - LEHUP Elisabeth 10 – MOISON Sabine 11 – ONIS Quentin		
SECRETAIRE DE SEANCE : Elisabeth LEHUP		

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à la majorité absolue la tenue de la séance à huis clos

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance : Elisabeth LEHUP

Le Maire sortant, Daniel LAPÔTRE, confirme l'installation officielle des conseillers depuis le 18 mai 2020 et donne la présidence au conseiller le plus âgé, Mme Brigitte BREFORT

1) ELECTION DU MAIRE

L'assemblée désigne 2 assesseurs, M. Quentin ONIS et Mme Sabine MOISON.

La Présidente de séance fait appel aux candidatures pour le poste de Maire.

Un seul candidat se présente : M. Daniel LAPÔTRE

Les conseillers votent à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins----- 10
 - bulletins blancs ou nuls ----- 0
 -suffrages exprimés----- 10
 - majorité absolue----- 6

A obtenu :

- M. Daniel LAPÔTRE : 10 voix

M. Daniel LAPÔTRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé MAIRE et immédiatement installé.

2) CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal peut disposer de trois adjoints au maire maximum, et un adjoint au minimum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de deux adjoints.

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** par 10 voix POUR, **la création de deux postes d'adjoints au Maire.**

3) ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**1^{ER} ADJOINT**

Deux candidats se présentent : Mme Françoise DEFELICE et M. Mickaël LEGENDRE

Les conseillers votent à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins----- 10
 - bulletins blancs ou nuls ----- 0
 -suffrages exprimés----- 10
 - majorité absolue----- 6

Ont obtenu :

- Mme Françoise DEFELICE----- 8 voix
 - M. Mickaël LEGENDRE----- 2 voix

Mme Françoise DEFELICE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{ER} ADJOINTE et immédiatement installée.

2^{ème} ADJOINT

Deux candidats se présentent : M. Christophe BOULAY et M. Mickaël LEGENDRE

1^{ER} tour

Les conseillers votent à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins----- 10
 - bulletins blancs ou nuls ----- 1
 - suffrages exprimés----- 10
 - majorité absolue----- 6

Ont obtenu :

- M. Christophe BOULAY----- 4 voix
 - M. Mickaël LEGENDRE----- 5 voix

Arrivée de Monsieur Reynald BEN MARNI à 18h47

2ème tour

Les conseillers votent à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins----- 11
- bulletins blancs ou nuls ----- 0
- suffrages exprimés----- 11
- majorité absolue----- 6

Ont obtenu :

- M. Christophe BOULAY ----- 6 voix
- M. Mickaël LEGENDRE ----- 5 voix

M. Christophe BOULAY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème ADJOINT et immédiatement installé.

Le Maire lit la charte de l'élu et transmet aux conseillers une copie de l'entier chapitre III du Titre II du Livre 1^{er} de la Deuxième Partie Législative du Code Général des Collectivités Territoriales (CGT)

4) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire fait un rappel à la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 disant que le Maire touchera d'office son indemnité à taux plein sauf si, à sa demande, le conseil délibère sur un taux inférieur.

Il précise qu'il ne souhaite pas toucher l'intégralité de l'indemnité correspondant à 25,5 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

Il propose un taux de 22 % pour le Maire et 7 % pour les adjoints.

Le conseil délibère et vote à l'unanimité les taux proposés (11 POUR)

5) DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS

SYNDICAT DE GENDARMERIE

1 titulaire----- M. Daniel LAPÔTRE

1 suppléant----- Mme Françoise DEFELICE

SDEY – Syndicat Départemental de l'Energie de l'Yonne

1 titulaire----- M. Daniel LAPÔTRE

1 suppléant----- M. Christophe BOULAY

SYNDICAT DE LA FOURRIERE DU SENONAI

1 titulaire----- M. Reynald BEN MARNI

1 suppléant----- M. Quentin ONIS

SMAEP – Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord Est

2 titulaires----- 1) M. Daniel LAPÔTRE - 2) M. Michel LAPÔTRE

1 suppléant----- M. Mickaël LEGENDRE

RRE – Ecole

1 titulaire-----M. Daniel LAPÔTRE
suppléant-----M. Françoise DEFELICE

A.GE.DI – Syndicat prestataire informatique

1 titulaire-----M. Daniel LAPÔTRE

ATD – Agence Territoriale Départementale

1 titulaire-----M. Daniel LAPÔTRE

SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif

1 titulaire-----M. Daniel LAPÔTRE

5) DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Daniel LAPÔTRE est désigné à l'unanimité (11 POUR) comme correspondant Défense.

6) QUESTIONS DIVERSES6-1 – TRAVAUX ANTENNE 4G

Le Maire informe les conseillers que les travaux sur l'antenne 4G sont à nouveau repoussés à une date ultérieure en raison de l'état d'urgence sanitaire. L'entreprise régulièrement relancée, a répondu qu'elle nous tiendrait au courant dès qu'elle aurait une date de travaux.

6-2 – RESTAURATION DE L'EOLIENNE

Le Maire informe les conseillers que l'Architecte en charge de la maîtrise d'œuvre, en raison de l'organisation liée au COVID et de la suspension des délais, a repoussé de 2 mois la livraison du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Les documents devraient arriver fin juin.

6-3 – DONS POUR L'EOLIENNE

Une conseillère demande si les sollicitations faites auprès des grandes entreprises ou fondations ont abouti. Une seule, la Fédération Française de l'Eolien a répondu favorablement et fait un don de 2 000 €. Il rappelle toutefois que pour atteindre l'objectif fixé auprès de la Fondation du Patrimoine pour un complément d'aide, la somme des dons doit atteindre 5 000 € et qu'elle est actuellement de 3 327 € en comptant les dons des particuliers. De nouvelles sollicitations seront lancées en temps voulu.

6-4 – RENARDS ET RATS

Un conseiller signale la présence de renards de plus en plus nombreux sur la commune ainsi qu'une prolifération de rats dans la ruelle du Pâtis.

6-5 – TRANSPORTS SCOLAIRES

Une conseillère demande si la reprise des transports scolaires va être opérationnelle pour la reprise des collèges. La Mairie a juste été informée des conditions « barrières » qui encadreront la reprise et notamment que le nombre de places serait très réduit pour respecter les distanciations. Une conseillère indique que certains collèges appellent les parents. Le Maire va se renseigner auprès du Conseil Régional.

6-6 – COMMUNICATION

Deux conseillères déplorent un manque de communication aux conseillers de la part de la Mairie en ce qui concerne les actions mises en œuvre pour les administrés, elles citent notamment l'achat des masques et la non information au public de l'annulation de la cérémonie du 8 mai, pendant la période de confinement et parlent plus généralement de réponses qu'elles ne peuvent donner quand des administrés leur posent des questions. L'une d'elle dit que le site internet n'est pas mis à jour, que les conseillers n'ont pas été actualisés.

Sur le point des masques, le Maire soutenu par d'autres conseillers, indique que la Mairie a été submergée d'informations et de contre-informations durant toute cette période (Préfecture, AMF, SENAT, La Vie Communale, Maire-info...). Les masques ont été commandés dès que cela s'est avéré nécessaire et surtout possible, tout s'est fait en très peu de temps, de la veille au lendemain.

La question de la livraison des masques chirurgicaux de l'AMF est posée. Ils seront livrés entre le 29 mai et le 5 juin comme il avait été indiqué dans le mail transmis à tous les conseillers.

En ce qui concerne les masques de la CCVPO, ils sont arrivés en Mairie et vont être distribués.

Sur le point de la cérémonie, le confinement était de rigueur, affiché ce genre d'information était selon lui, la meilleure façon d'attirer du monde.

Sur le point du site, la secrétaire précise que celui-ci a été régulièrement alimenté dès que les informations étaient fiables et officielles, qu'il était impossible de mettre à jour les conseillers, car l'ancienne municipalité (Maire et Adjoints) restait en poste jusqu'à l'installation du conseil et l'élection du Maire qui vient juste d'avoir lieu, le site sera donc mis à jour dès demain sur ce point.

Toutes les informations concernant notamment l'accès en Mairie, en Trésorerie, la fourniture des sacs jaunes pendant le confinement, les résultats d'analyses d'eau, le suivi de la 4G, la convocation au conseil municipal ont toutes été mises à jour à l'instant T.

Une autre conseillère propose de réfléchir à une forme de communication plus large.

Départ de Sabine MOISON à 20h

6-7 – TERRAIN ATOUR DE LA MARE

Un conseiller interpelle l'assemblée concernant son terrain situé au bord de la mare mais qui intéresse la Commune dans la mesure où le Maire a retrouvé une délibération 31 août 1896 (date d'approbation du Préfet de l'Yonne de l'époque) indiquant qu'elle était propriétaire de la partie entourant la mare et permettant son entretien. Cette délibération précise qu'aucun n'enregistrement auprès du cadastre n'est demandé.

Il doit faire des travaux sur ce terrain et souhaite savoir où sont situés les réseaux de la commune afin de ne pas les endommager. La Mairie s'est déjà rapprochée de la SAUR qui n'a pas le détail des réseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h10.

Le Maire
Daniel LAPÔTRE

